

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1998)
Heft: 6

Artikel: Gestation de la loi sur l'énergie : les étapes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gestation de la loi sur l'énergie: les étapes

23 septembre 1990	Acceptation par le peuple (71%) et par tous les cantons de l'article sur l'énergie	7 mars 1996	Prise de position du Comité de la Conférence des directeurs de l'énergie sur le projet de loi
11 avril 1991	La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie confie au groupe de travail Confédération/cantons le mandat d'élaborer des propositions de mesures	21 août 1996	Le Conseil fédéral communique son message et le projet de loi au Parlement
7 avril 1992	Rapport final du groupe de travail Confédération/cantons à la Conférence des directeurs de l'énergie et aux dirigeants du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE)	10 septembre 1996 - 14 janvier 1997	Commission pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie (CEATE) du Conseil national
17 juillet - 7 septembre 1992	Pré-consultation des prescriptions relatives au bâtiment auprès des services cantonaux de l'énergie	Session d'été 1997	Débats au Conseil national (notamment acceptation de la motion du CN Suter pour un nouvel article 14bis concernant les taxes d'incitation sur les énergies non renouvelables)
1992/1993	Nombreux échanges informels avec des représentants de l'économie, en particulier du Vorort (sujet principal: agence de l'énergie)	20-22 août 1997	Commission pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie (CEATE) du Conseil des Etats
20 avril - 30 septembre 1994	Consultation du projet de loi sur l'énergie	Session d'automne 1997	Débats au Conseil des Etats (rejet de l'art. 14bis)
13-14 janvier 1995	Réunion à huis clos avec des représentants des cantons et de l'économie	20 octobre 1997	Débats sur les divergences de la CEATE (CN*); Mandat au prof. Tobias Jaag, de l'Université de Zurich, d'évaluer la constitutionnalité d'une taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables (art. 14bis) Extraction de la taxe d'incitation de la loi sur l'énergie, intégration à un arrêté fédéral séparé sur une taxe énergétique écologique
31 mai 1995	Prise de connaissance du Conseil fédéral des résultats de la consultation. Détermination du processus ultérieur.	Session d'été 1998	Débats sur les divergences au Conseil national Débats sur les divergences à la CEATE (CE**) (CE**) Débats sur les divergences au Conseil des Etats 26 juin 1998: votation finale et approbation de la loi sur l'énergie par l'Assemblée fédérale
7 juillet 1995	Prise de position du Comité de la Conférence des directeurs de l'énergie sur le projet de loi remanié	7 juillet - 15 octobre 1998	Délai référendaire
31 août 1995	La Conférence des directeurs de l'énergie approuve le projet de loi remanié (conférence de presse)	1 ^{er} janvier 1999	Entrée en vigueur de la loi sur l'énergie
1 ^{er} novembre 1995	Nomination de Moritz Leuenberger à la tête du DFTCE		
Printemps 1996	Audition du Comité de la Conférence des directeurs de l'énergie, du Vorort et des organisations écologistes par le Conseiller fédéral Leuenberger. Au terme du processus de consultation, 27 discussions auront été menées avec des délégations des cantons, de l'économie et des milieux écologiques.		

* CN: Conseil national

** CE: Conseil des Etats